

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

- CHANCELLERIE -

DECRET N° 77/106 du 5 mars 1977

portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.-

Vu la constitution;

Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais;

Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie;

DECRETE :

ARTICLE 1ER: Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais;

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur PREDVETCHNYI Guerman, Membre du PCUS, Conseiller Politique à l'Ambassade de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques en République Populaire du Congo. BRAZZAVILLE.-

ARTICLE 2: Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de chancellerie.

ARTICLE 3: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT à Brazzaville, le 5 Mars 1977


COMMANDANT MARIEN N'GOUABI.-